

1. PRÉAMBULE

Les bourses de réussite s'adressent aux étudiantes² inscrites à l'un des programmes suivants :

- ❖ maîtrise en sciences infirmières;
- ❖ maîtrise en sciences infirmières avec mémoire;
- ❖ maîtrise en sciences infirmières – soins de première ligne;³
- ❖ maîtrise en sciences infirmières – soins à la clientèle adulte;³
- ❖ doctorat en sciences infirmières;
- ❖ doctorat en santé communautaire.

2. OBJECTIFS

Ce plan est conforme aux orientations de l'Université soit :

- d'accroître le nombre d'étudiants dans nos programmes de deuxième et troisième cycles;
- de faciliter le cheminement des études à temps complet jusqu'à la diplomation;
- d'augmenter le taux de diplomation dans les délais attendus.

3. MODALITÉS DE FINANCEMENT

Pour obtenir ces bourses, les étudiantes doivent répondre aux modalités d'application mentionnées ci-dessous et remplir le formulaire VRRH-74 disponible à la gestion des études de la FSI. Concernant les bourses liées à l'admission (maîtrise seulement), à la progression, la réussite d'examen ou la diplomation, une invitation en ce sens leur sera transmise par la gestion des études après la période d'abandon des cours sans mention d'échec et sans remboursement. Quant à la bourse « Communication ou diffusion scientifique », il sera de la responsabilité des étudiantes d'en aviser la gestion des études et de remplir le formulaire requis. Ces bourses sont intrinsèquement liées au programme de soutien financier de l'Université Laval. Elles peuvent être modifiées **sans préavis**, auquel cas les étudiantes seront avisées des modifications dans les meilleurs délais.

3.1 Maîtrise

Les étudiantes inscrites à la maîtrise peuvent obtenir des bourses selon les modalités suivantes :

| Bourses | Modalités d'application |
|---|---|
| Admission : 100 \$ | <ul style="list-style-type: none">• Être inscrite à temps complet à l'une des trois premières sessions au cours de la première année d'inscription à la maîtrise, incluant la session d'été. |
| Communication ou diffusion scientifique : 500 \$ | <ul style="list-style-type: none">• Bourse attribuée à une seule occasion dans le cheminement de la maîtrise;• Bourse servant à la communication ou à la diffusion scientifique à titre de première auteure pour la présentation d'éléments reliés à son projet d'étude (ex. : articles, congrès).• Cette bourse sera remise sur réception d'un document confirmant la réalisation de la communication ou de la diffusion scientifique. |
| Diplomation : 500 \$ | <ul style="list-style-type: none">• Avoir obtenu la confirmation de la diplomation par le Bureau du registraire. |

¹ Document élaboré par les membres du comité paritaire du programme de soutien financier à la réussite de l'Université Laval et adopté par le Conseil facultaire le 21 avril 2017.

² Le genre féminin est ici privilégié afin d'alléger le texte.

³ Les étudiantes inscrites aux programmes de maîtrise en sciences infirmières – soins de première ligne et de maîtrise en sciences infirmières – soins à la clientèle adulte, détentrices de la bourse d'intéressement du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ne sont pas admissibles à ces bourses.

3.2 Doctorat

En plus des deux bourses d'admission offertes par l'Université Laval⁴, les étudiantes inscrites à l'un des programmes de doctorat peuvent obtenir des bourses selon les modalités suivantes :

| Bourses | Modalités d'application |
|--|--|
| Bourse d'atteinte des compétences linguistiques en anglais : 250 \$ | <ul style="list-style-type: none">• Avoir réussi l'examen TOEIC ou le cours d'anglais selon le niveau exigé avant la fin de la 3^{ème} session. |
| Progression : 500 \$ par session, pour les sessions 3 à 8 inclusivement depuis la 1 ^{ère} session d'admission dans le programme | <ul style="list-style-type: none">• Après la période d'abandon de cours sans mention d'échec, être inscrite à temps complet au moment de la demande.• Les sessions d'automne et d'hiver sont considérées dans la progression, et ce, que l'étudiante y soit inscrite ou non. Quant aux sessions d'été, elles sont considérées seulement si l'étudiante est inscrite. |
| Réussite de l'examen rétrospectif (SIN-8010 ou SAC-8011) : 750 \$ | <ul style="list-style-type: none">• Avoir réussi l'examen rétrospectif. |
| Réussite de l'examen prospectif (SIN-8011 ou SAC-8020) : 750 \$ | <ul style="list-style-type: none">• Avoir réussi l'examen prospectif. |
| Communication ou diffusion scientifique : 1 000 \$ | <ul style="list-style-type: none">• Bourse attribuée à une seule occasion dans le cheminement doctoral• Bourse servant à la communication ou à la diffusion scientifique à titre de première auteure pour la présentation d'éléments reliés à son projet d'étude (ex. : articles, congrès).• Cette bourse sera remise sur réception d'un document confirmant la réalisation de la communication ou de la diffusion scientifique. |
| Diplomation : 1 000 \$ | <ul style="list-style-type: none">• Avoir obtenu la confirmation de la diplomation par le Bureau du registraire. |

⁴ Voir dans la section « Autres sources de financement ».

4. EXCEPTIONS AUX MODALITÉS D'APPLICATION

Tant pour le second que pour le troisième cycle, des délais seront accordés pour cause de maladie avec preuve médicale indiquant le temps requis pour la reprise des activités. Dans le cas d'une maternité ou d'une adoption, un maximum de trois sessions sans inscription est accordé avec certificat médical. Si, pour une autre raison, le délai d'une étape n'est pas respecté, la direction du programme évaluera le dossier des étudiantes, afin de déterminer leur admissibilité aux bourses.

5. GESTION DU PLAN

Chaque faculté forme un comité facultaire de gestion du soutien financier à la réussite, présidé par la doyenne ou son représentant et comportant une représentativité paritaire des étudiants. Ce comité assure la gestion et la mise à jour des bourses de réussite offertes aux personnes inscrites à la maîtrise et au doctorat.

Les directrices de programmes ainsi que les conseillères et les agentes de la gestion des études ont la responsabilité d'attribuer ces bourses en fonction des modalités d'application prévues.

6. AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

Des contrats de travail de chargées de cours ou d'assistantat à l'enseignement sont octroyés annuellement par la direction de la FSI sur une base de 150 heures par session.

Pour information :

<https://www.fsi.ulaval.ca/faculte/offres-demploi-la-fsi>

<https://www.fsi.ulaval.ca/services-aux-etudiants/offres-demploi>

Pour connaître les autres sources de financement, consulter les liens suivants :

Aide financière de l'Université Laval

<https://www.bfaf.ulaval.ca/>

Bourse d'admission au doctorat

L'Université Laval offre une bourse d'admission de 2 000 \$ à tous les étudiants (canadiens ou étrangers) inscrits pour la première fois à un programme de doctorat de l'Université Laval à temps complet. Pour connaître les conditions d'admissibilité, consultez le :

http://www.bfaf.ulaval.ca/cms/site/bfaf/bourses_etudes/cycles_superieurs/bourses_admission_doctorat

Faculté des sciences infirmières

<http://www.fsi.ulaval.ca/services-aux-etudiants/bourses-et-aide-financiere/2e-cycle/>

<http://www.fsi.ulaval.ca/services-aux-etudiants/bourses-et-aide-financiere/3e-cycle/>

TABLEAU 1

Tableau de cheminement - Plan de soutien financier à la réussite (maîtrise) 2017-2018

| TYPE DE BOURSE | MONTANT | CONDITIONS |
|---|---------|---|
| Admission | 100 \$ | <ul style="list-style-type: none">▪ Être inscrite à temps complet à l'une des trois premières sessions au cours de la première année d'inscription à la maîtrise, incluant la session d'été. |
| Communication ou diffusion scientifique | 500 \$ | <ul style="list-style-type: none">▪ Bourse attribuée à une seule occasion dans le cheminement de la maîtrise.▪ Bourse servant à la communication ou à la diffusion scientifique à titre de première auteure pour la présentation d'éléments reliés à son projet d'étude (ex. : articles, congrès).▪ Cette bourse sera remise sur réception d'un document confirmant la réalisation de la communication ou de la diffusion scientifique. |
| Diplomation | 500 \$ | <ul style="list-style-type: none">▪ Avoir obtenu la confirmation de la diplomation par le Bureau du registraire. |

TABLEAU 2

Tableau de cheminement - Plan de soutien financier à la réussite (doctorat) 2017-2018

| TYPE DE BOURSE | MONTANT | CONDITIONS |
|--|----------|---|
| Compétences linguistiques en anglais | 250 \$ | <ul style="list-style-type: none"> Avoir réussi son examen TOEIC ou le cours d'anglais selon le niveau exigé avant la fin de la 3^{ème} session. |
| Progression pour les sessions 3 à 8 inclusivement depuis la 1 ^{ère} session d'admission dans le programme | 500 \$ | <ul style="list-style-type: none"> Après la période d'abandon sans échec, être inscrite à temps complet au moment de la demande. |
| Examen rétrospectif (SIN-8010 ou SAC-8011) | 750 \$ | <ul style="list-style-type: none"> Avoir réussi l'examen rétrospectif. |
| Examen prospectif (SIN-8011 ou SAC-8020) | 750 \$ | <ul style="list-style-type: none"> Avoir réussi l'examen prospectif. |
| Communication ou diffusion scientifique | 1 000 \$ | <ul style="list-style-type: none"> Bourse attribuée à une seule occasion dans le cheminement doctoral. Bourse servant à la communication ou à la diffusion scientifique à titre de première auteure pour la présentation d'éléments reliés à son projet d'étude (ex. : articles, congrès). Cette bourse sera remise sur réception d'un document confirmant la réalisation de la communication ou de la diffusion scientifique. |
| Diplomation | 1 000 \$ | <ul style="list-style-type: none"> Avoir obtenu la confirmation de la diplomation par le Bureau du registraire. |